

Tissus et Nouveautés

(TISSUES & DRY GOODS)

REVUE MENSUELLE

Publié par La Compagnie de Publications Commerciales (The Trades Publishing Co'y), 25 rue Saint-Gabriel, Montréal. Téléphone Main 2347. Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis \$1.00, strictement payable d'avance ; France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit, adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés. Adresser toutes communications simplement comme suit : **TISSUS ET NOUVEAUTÉS, MONTREAL, Can.**

Vol. VIII

MONTREAL, OCTOBRE

No 10

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION DES MARCHANDS-DETAILLEURS DE NOUVEAUTÉS

Vendredi, le 11 octobre, a eu lieu l'assemblée de l'Association des Marchands-Détailleurs de Nouveautés.

Les membres présents étaient nombreux. Remarqués dans l'assistance : MM. le capitaine Boivin, président ; Z. Arcand, premier vice-président ; T. Oakes, deuxième vice-président ; A. Rouleau, secrétaire ; J. A. Lecompte, trésorier ; J. D. Couture, Eugène Desjardins, Eugène, Viens, M. Gorcey, J. O. Gareau, J. E. Beaudry, secrétaire provincial ; Ernest Lamy, et autres.

Après l'expédition des affaires de routine, la question de l'opportunité d'une exposition annuelle à Montréal fut agitée. MM. Boivin et Beaudry prirent la parole et firent remarquer à quel point une telle exposition serait avantageuse pour le commerce montréalais. Il fut décidé de nommer un comité composé du président et des officiers de la section pour étudier cette importante question.

Ensuite la question de la taxe d'eau vint sur le tapis. La réduction proposée ne devant porter que sur les maisons privées, le commerce se trouve en quelque sorte lésé ; la base de taxation ne donne d'ailleurs pas satisfaction. Il fut décidé de demander au Conseil de Ville de Montréal de nommer un comité qui rencontrerait les intéressés et diverses associations commerciales entre autres et pourrait ainsi se renseigner parfaitement sur les desiderata des contribuables.

Une autre question qui est d'un intérêt considérable pour le commerce est celle de la licence des colporteurs. Depuis que la ville a annexé nombre de municipalités environnantes, la taxe des colporteurs est restée la même, bien que leur champ d'action soit devenu infiniment plus vaste. Les marchands de nouveautés, au contraire, ont vu leurs contributions augmentées d'année en année. Ceci constitue à la fois une anomalie et une injus-

tice à laquelle il faudrait remédier au plus tôt. Comme cette question intéresse une foule de branches de commerce au même degré, il fut décidé de la référer au bureau provincial qui pourra agir dans l'intérêt de tous à la fois.

En vue des élections municipales qui approchent, les membres de la section des nouveautés décidèrent d'y prendre un intérêt actif et il fut résolu que l'Association appuierait la candidature de l'ex-échevin J. D. Couture, ancien officier de l'Association, pour le siège No 1 du quartier Lafontaine et la candidature de M. Jean Lamoureux, président de l'Association des Bouchers, pour le siège No 1 du Quartier St-Louis.

La question du détail qui se fait couramment dans les maisons de gros au détriment des marchands-détailleurs devait être agitée à cette assemblée mais, vu l'heure tardive, il fut décidé, de la remettre à l'assemblée suivante.

LES FILATEURS DE COTON EUROPEENS EN AMERIQUE

Un certain nombre de filateurs de coton, une centaine au moins des plus grands manufacturiers d'Angleterre et du continent européen, sont arrivés à New-York au commencement du mois et en sont partis le 3 courant pour visiter les Etats producteurs de coton et l'Ouest américain.

D'après leur programme, ils devront arriver à Toronto le 19. Ils y seront reçus par la municipalité et les membres de la C. M. B. A. Un dîner leur sera offert. Les filateurs partiront le soir même vers l'Est et s'arrêteront fort probablement à Montréal.

TRAITE DE COMMERCE FRANCO-CANADIEN

Nos lecteurs ont appris par les dépêches qu'ont publiées les journaux quotidiens qu'un traité de commerce a été signé à Paris entre les représentants du

gouvernement canadien et ceux de la France. Ce traité avant d'entrer en vigueur devra être ratifié par les Parlements des deux pays contractants.

Les renseignements que nous possédons sur ledit traité sont bien maigres et n'ont rien d'officiel. Dans ces conditions, il est bien difficile d'en rien dire pour le moment.

Tout ce que nous pouvons faire, c'est de féliciter le gouvernement de sa politique d'expansion commerciale. Nous pouvons faire avec la France beaucoup plus d'affaires que nous n'en avons fait jusqu'à présent.

La France importe un grand nombre de marchandises que nous pouvons lui fournir en quantité : produits de l'agriculture, des pêcheries, des forêts et des mines entre autres et, si la France nous accorde sur ces produits son tarif minimum, nous devons trouver pour ces produits un grand débouché en France.

D'autre part nous importons au Canada maints produits que la France peut nous fournir dans d'excellentes conditions sans porter atteinte à notre industrie, à notre production. Parmi ces produits nous citerons : les soieries, les vins, les fruits du Midi, les conserves, les pâtes alimentaires, les objets d'art, etc. Il est facile d'accorder à la France un tarif réduit à l'entrée de tous ces articles et de les mettre ainsi à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs.

On voit que la matière nécessaire à une entente pour développer les relations commerciales des deux pays ne fait pas défaut.

Nous devons attendre pour savoir ce que nous avons à espérer, au point de vue de nos exportations, du traité qui vient d'être conclu, mais d'avance nous sommes certain qu'il aura pour effet d'attirer l'attention de nos commerçants sur les débouchés que la France peut offrir à nos produits. Jusqu'à présent ils n'ont guère tourné leurs regards de ce côté et, cependant, pour bien des produits, ils au-